

Compte rendu

Le vendredi 17 juillet 2026 à 14 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de BRUNO EYZAT.

Secrétaire de la séance : Julie ESPINASSE

Présents : BRUNO EYZAT, Nadine JUILLARD, Julien MONCOURIER, Aurélie GUILLAUME, ANDRE AUBERT, SAMUEL AUBERT, THERESE MELAINE, Robin MOINS, Julie ESPINASSE, ADRIEN BOUCHET

Représentés : STEPHANIE TOURNADRE représentée par Aurélie GUILLAUME

Absents et excusés :

Délibérations du conseil :

1-Election d'un adjoint

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026 qui annule l'élection de Mr Alexander CONSTANTIN

Mr Julien MONCOURIER a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

2-Fixation des indemnités des élus

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123 22 et R.2123-23 L 2123 24 L.2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

-adjoints : 10.89 %

3-Désignation d'un délégué RPI

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du RPI doit désigner un délégué suppléant.

Après un vote, l'assemblée a désigné :

-Mr Samuel AUBERT pour remplacer Monsieur Alexander CONSTANTIN

-Mr Bruno EYZAT avait été élu délégué titulaire.

4-Désignation de délégué AGEDI

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, l'assemblée a désigné Mme TOURNADRE Stéphanie comme représentante de la collectivité au dit syndicat à qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A G E D I.

5-Désignation délégué suppléant TE-63 SIEG

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Mr Julien MONCOURIER a été élu délégué suppléant auprès du Secteur Intercommunal d'Energie de Rochefort-Montagne

Mr Bruno EYZAT avait été élu délégué titulaire

6-Désignation délégués du SMCTOM

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, l'assemblée a désigné :

Membres Titulaires :

. Mr BOUCHET Adrien

. Mr MOINS Robin

Mr EYZAT Bruno et Mme JUILLARD Nadine avaient été nommés suppléants

7-Désignation des délégués Syndicat SIAEP Burande Mortagne

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, l'assemblée a désigné :

- Mr Samuel AUBERT

Pour information :

Mr Bruno EYZAT avait été désigné

8-Désignation délégués ADMR

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, l'assemblée a désigné :

- Mme Thérèse MELAINE, comme déléguée titulaire ;

- Mme Julie ESPINASSE comme délégué suppléante.

9-Désignation d'un délégué défense :

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, l'assemblée a désigné :

- Mr Julien MONCOURIER

10-Désignation des référents réserve civil communale :

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, l'assemblée a désigné :

• Mr BOUCHET Adrien

• Mr MOINS Robin

•

11-Désignation des membres à la commission communale : Travaux-Appel d'offre :

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, l'assemblée a désigné :

Membres titulaires : Mr Julien MOUCOURIER, Conseiller Municipal - Mr Adrien BOUCHET, Conseiller Municipal

Membres suppléants : Mr Samuel AUBERT, Conseiller municipal

Pour information

Président : Mr Bruno EYZAT

Membre titulaire : Mr André AUBERT

Membre suppléant : Mme Aurélie GUILLAUME

12-Désignation des membres de la Commission des finances :

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, le Conseil municipal a désigné :

Membre titulaire : -Mme Julie ESPINASSE

Membre suppléant : -Mme Stéphanie TOURNADRE

Pour information :

Président : Mr Bruno EYZAT, Maire

Membres titulaires : Mme Aurélie GUILLAUME

Membres suppléants : Mme Nadine JUILLARD-Mr Julien MONCOURRIER

13-Désignation des membres à la commission communale : Information, communication

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026.

Après un vote, le Conseil municipal a désigné :

Président : Mr Bruno EYZAT, Maire

Membres : Mme Julie ESPINASSE et Mr Julien MONCOURRIER

14-Désignation des membres à la commission communale : Responsable des gîtes et Maison des Associations :

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, le Conseil municipal a désigné : Mr Julien MONCOURRIER – Mme Thérèse MELAINE

15-Désignation des membres à la commission communale : CCAS

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026

Après un vote, le Conseil municipal a désigné :

Mr Adrien BOUCHET

Pour information

Mr Bruno EYZAT et Mme Nadine JUILLARD avaient été élus

16-Désignation délégués pour la CIID Dômes Sancy Artense :

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026.

Le Conseil municipal a désigné :

-Mme Aurélie GUILLAUME comme déléguée suppléante.

Pour information : Mr Bruno EYZAT avait été désigné délégué

17-Désignation des délégués Agriculture et forêt :

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026.

Après un vote, le Conseil municipal a désigné

- Mr BOUCHET Adrien et Mr AUBERT Samuel comme suppléants

Pour information : Mr Bruno EYZAT avait été désigné délégué

18-Désignation des membres des commissions de la communauté de communes Dômes Sancy Artense :

SUITE à la notification du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 04 juin 2026.

-Action sociale santé: Mr. Bruno EYZAT, titulaire - Mme Julie ESPINASSE, suppléante

-Aménagement urbanisme habitat : Mme GUILLAUME Aurélie, titulaire – Mr. Bruno EYZAT, suppléant

-Culture vie associative : Mr. Bruno EYZAT, titulaire - Mme Nadine JUILLARD, suppléante

-Développement économique : Mr. Bruno EYZAT, titulaire - Mme Aurélie GUILLAUME, suppléante

- Enfance jeunesse : Mr. Bruno EYZAT, titulaire - Mr. Robin MOINS, suppléant
- Tourisme : Mr. Bruno EYZAT, titulaire - Mme Thérèse MELAINE, suppléante
- Environnement SPANC : Mr. Bruno EYZAT, titulaire - Mr. Adrien BOUCHET, suppléant
- Sport : Mr. Julien MONCOURIER, titulaire - Mr. Bruno EYZAT, suppléant

19-Demande de subvention comité des fêtes de TREMOUILLE SAINT-LOUP :

Monsieur Robin MOINS, Monsieur Adrien BOUCHET et Madame Julie ESPINASSE concernés ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Comité des fêtes de TREMOUILLE SAINT-LOUP sollicite la commune pour la prise en charge financière pour le feu d'artifice de la fête patronale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer au Comité des fêtes de TREMOUILLE SAINT-LOUP une aide de 1 000€ destinée à contribuer au financement du feu d'artifice.

Le versement de cette aide est subordonné à la transmission par l'association de ses derniers comptes approuvés (bilan, compte de résultat et, le cas échéant, rapport financier) permettant à la commune de vérifier l'utilisation des fonds publics.

20- Questions diverses :

Il a été demandé si une baisse des indemnités du maire était possible. Monsieur le Maire répond que celle-ci couvrirait ses déplacements. Monsieur le Maire refuse la demande car il n'a aucune obligation de diminuer ses indemnités.

Mme Aurélie GUILLAUME demande s'il est possible de suivre la réunion du Conseil municipal en visio et s'il est possible de reculer les heures de réunion du conseil municipal.

Mme Aurélie GUILLAUME et Mme Julie ESPINASSE demandent un délai de prévenance de 15 jours pour pouvoir s'organiser pour les réunions du Conseil municipal. Monsieur le Maire précise que les convocations sont à envoyer dans les 5 jours ouvrables.

Mme Aurélie GUILLAUME demande un état des lieux des contentieux de la commune.

Mr le Maire refuse l'établissement d'un règlement intérieur du Conseil municipal.

Mr Julien MONCOURIER demande si une relecture des délibérations est possible avant envoi. Monsieur le Maire lui précise que toutes les délibérations et le procès-verbal sont signées par le Maire et le secrétaire de séance.

BRUNO EYZAT
Le MAIRE

